

PROCÈS-VERBAL COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Réunion	BUREAU du 1er décembre 2018
Présidence	Laurent KLIMCZAK
Présents :	Gérard GEORGES, Amandine MENIGOZ, Didier VINCENT.
Assiste :	Benoît MORELIERE
Excusés :	/

1. – COMMUNICATION DU PRESIDENT

Le bureau de la CRA prend connaissance du courriel du 22 novembre 2018 de M. Izeni EGZON, arbitre R1 remis à disposition de son District et faisant part de son intention de démissionner. La commission transmet cette information à la CDA 71 ainsi qu'à son club d'appartenance (LA MOTTE ST JEAN LES GUERREAUX) et le remercie pour les services rendus à l'arbitrage.

2. SUITES DES TESTS THEORIQUES ET PHYSIQUES

A la suite des premières vagues de tests et en application de la décision du 27 octobre 2018, étaient convoqués aux tests physiques de rattrapage organisés le 28 octobre 2018 à SAINT -VIT (25) : Mmes Florence GUILLEMIN et Alexandra COLLIN, Mrs. Elies ETTOUMI, Ludovic BOISOT et Cyrille SERUGUE.

Ont réussi les tests théoriques : Mmes Florence GUILLEMIN et Alexandra COLLIN, M. Elies ETTOUMI.

A réussi les tests physiques : M. Ludovic BOISOT.

Etait absent, après avoir transmis un certificat médical d'inaptitude : M. Cyrille SERUGUE.

A son égard, et dans l'attente de passer les tests athlétiques qui auront lieu à une date à déterminer au cours du mois de janvier 2019, les désignations de M. SERUGUE sont retirées en application de l'article 33 point B du Règlement intérieur de la CRA.

La présente décision est susceptible d'appel dans le délai de 7 jours devant la commission régionale d'appel, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux.

Seront également convoqués aux tests de rattrapage de janvier 2019 : MM. Jérémy HAVARD, Jérôme VUITENEZ, Jérôme LOREAU, Stéphane MOREL, Antoine BOILEAU, Brahim ES SBITI, Philippe FERREIRA, Sébastien FEVRE, Vincent GUCCIONE, Yann LAROCLETTE, Cyrille SERUGUE, Benoît SIXDENIER, Julien BRIERE.

3. RAPPELS AUX ARBITRES

Après l'avoir déjà indiqué au stage de rentrée, puis transmis par courriel, la CRA rappelle solennellement aux arbitres :

- qu'il est parfaitement inutile et inefficace d'inonder de courriels des membres de la commission alors que ces courriels ne sont destinés qu'à un seul interlocuteur,
- que les arbitres **doivent** transmettre leurs rapports au secrétariat de la LBFC (sportif@lbfc.fff.fr) dans les 24 heures (tolérance 48 heures) suivant le match (copie à secretariat.crabfc@gmail.com),
- que les rapports disciplinaires établis suite à des incidents de police des terrains, à des menaces ou des faits disciplinaires graves visés aux articles 10 à 13 du règlement disciplinaire, doivent être transmis au secrétariat de la LBFC **mais aussi en copie** au secrétariat de **la CRA** (secretariat.crabfc@gmail.com) et au **représentant de la CRA** en commission de discipline (christian.bouriot@wanadoo.fr),
- que les arbitres convoqués en commission de discipline doivent **impérativement** prendre contact avec le représentant de la CRA à cette commission (christian.bouriot@wanadoo.fr) **dès réception** de leur convocation,
- que les arbitres convoqués en commission d'appel doivent **impérativement** prendre contact avec le représentant de la CRA à cette commission (benoit.moreliere@orange.fr) **dès réception** de leur convocation.

4. QUESTIONS DIVERSES

Le secrétariat de la CRA informe les membres du bureau de ce que l'envoi prochain des courriers destinés aux arbitres et clubs dont le nombre de matches effectués à la trêve risque de compromettre la couverture vis à vis des règles du statut de l'arbitrage sera prochainement effectué.

A cet égard, il sera évoqué lors de la prochaine CRA plénière les difficultés rencontrées, principalement vis à vis des jeunes arbitres de Ligue, qui maintiennent leur statut d'arbitre-joueur et priorisent de jouer plutôt que d'arbitrer, ainsi que la situation des JAL qui sont indisponibles tous les samedis, rendant très difficiles leurs désignations et leurs évaluations.

Le Président,

La secrétaire,

Laurent KLIMCZAK

Amandine MENIGOZ